Je me connecte aux Téléservices

https://teleservices.ac-nantes.fr/ts

Je tape mon identifiant et mon mot de passe (c'est le compte des Parents qu'il faut utiliser).

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents



J'arrive sur la page d'accueil



Je clique sur « affectation après la 3^{ème} ».

Je saisis la formation que je recherche (ici, CAP production et

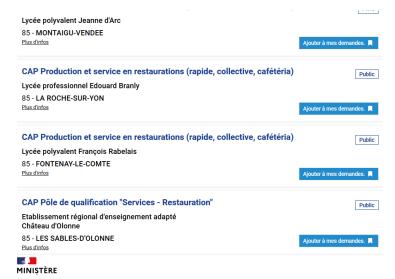
service en restauration)



Je clique sur l'Académie souhaitée (ici, Nantes) ; je coche aussi le Département



Je repère la formation souhaitée et l'Etablissement, dans la liste qui m'est proposée.

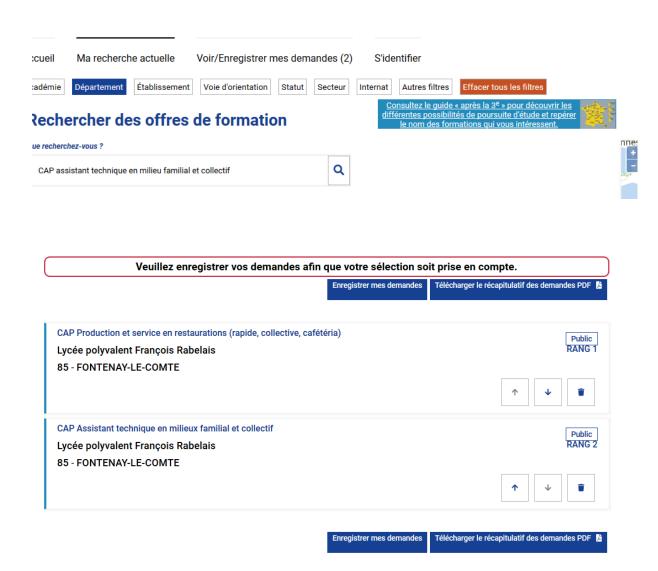


Je clique sur « ajouter à mes demandes ».

Je peux revenir au début, saisir une autre formation, choisir mon Etablissement.

Je peux saisir jusqu'à 10 vœux.

Lorsque j'ai terminé, je clique, sur « voir enregistrer mes demandes ».

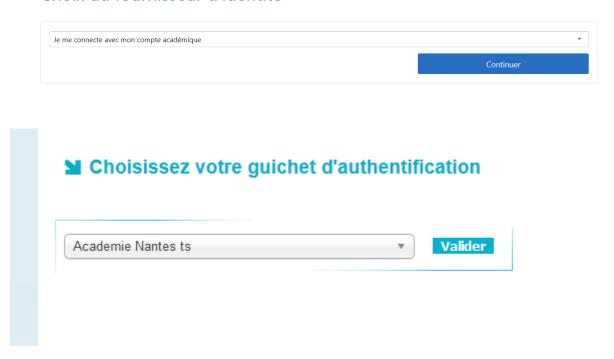


Je peux changer l'ordre des vœux en utilisant les flèches ; je peux supprimer un vœu en utilisant la corbeille.

Lorsque je suis sûr de ma saisie, j'enregistre ma demande, et je télécharge le récapitulatif de mes demandes (sous pdf).

Puis je clique sur « je me connecte avec mon compte académique ».

Choix du fournisseur d'identité



C'est la première fois que vous vous connectez au service "affectation après la 3ème". Pour utiliser le service, veuillez accepter la charte d'utilisation puis vérifier vos informations personnelles.



LA CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'USAGER DU TELESERVICE AFFECTATION

Madame, Monsieur,

Avant de poursuivre vous devez prendre connaissance des règles liées à l'utilisation de ce téléservice et vous engager à les respecter. Vous devez indiquer que vous avez lu chaque information en cochant les cases à la fin et en signant électroniquement la charte de l'usager du téléservice affectation suivante :

Je m'engage à :

 Lire l'ensemble des informations concernant les procédures d'orientation et d'affectation mises en œuvre par les académies pour lesquelles je formule une ou des demandes d'affectation. Celles-ci sont à accessibles depuis la rubrique « académie d'accueil » de chaque page descriptive d'une offre de formation.

Je clique sur la dernière phrase en bas

J'ai le droit de :

- Formuler 15 demandes au maximum dont 10 au maximum par académie.
- Solliciter, pour répondre à mes questions, les professionnels au sein de l'établissement du candidat dont je suis responsable légal.

☑ Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et des <u>mentions légales</u> du site, plus particulièrement des informations prévues à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Suivant

Je vérifie mes informations personnelles

C'est la première fois que vous vous connectez au service "affectation après la 3ème". Pour utiliser le service, veuillez accepter la charte d'utilisation puis vérifier vos informations personnelles.



Vous avez terminé, vous pouvez maintenant accéder à votre profil, ou accéder à la page d'accueil.

Retour à l'accueil